

économique est lent. Je crois que le conseil des ministres a modifié la désignation de ces régions. D'abord, on les appelait régions de marasme, mais parce que certaines n'aimaient pas qu'on les considère comme telles et que, d'après les normes habituelles, elles étaient loin d'être atteintes de marasme, même si on les avait choisies pour les faire bénéficier de ce dégrèvement d'impôt, le gouvernement les nomme autrement à présent, par exemple régions à développement lent ou quelque chose comme cela.

Le ministre affirme que ces encouragements sont considérables. Je n'en disconviens pas, mais il n'en reste pas moins que les méthodes d'incitation me paraissent mauvaises. On choisit les régions en cause de façon à porter préjudice aux autres, et en s'inspirant de principes directeurs mal conçus. Ils vont à l'encontre du but poursuivi, car à certains égards ils minent les intentions du ministre et ne tiennent pas compte de l'opinion des gouvernements provinciaux et municipaux.

Je ne veux pas répéter les propos de l'honorable député de Wellington-Sud. Son excellent discours a porté sur le choix des régions à cadence d'expansion lente; il me semble, toutefois, que les propositions du ministre pèchent par défaut, car elles n'offrent pas assez de garanties grâce auxquelles on pourrait être sûr de n'offrir d'encouragements qu'aux industries qui sortiraient des produits véritablement inédits, ou qui exploreraient un secteur nouveau.

Avant qu'une entreprise puisse profiter de ces encouragements, il faudra prendre des mesures en vue de déterminer si elle a déjà décidé de fabriquer le nouveau produit et si elle a déjà choisi un autre endroit pour y effectuer ses nouvelles opérations. A moins de procéder ainsi, le gouvernement n'établira pas de nouvelles industries et ne créera pas de nouveaux emplois. Le gouvernement privera tout simplement une autre région qui se proposait vraisemblablement d'accueillir la nouvelle industrie, laquelle ira maintenant s'installer ailleurs. Celui qui y perdra en définitive, ce sera le contribuable canadien, et le principe de la libre entreprise au Canada ne sera pas respecté.

Il est très difficile, monsieur l'Orateur, de justifier les avantages marqués dans le domaine fiscal qu'on accorde à certaines compagnies par rapport à d'autres, sous le régime de la libre entreprise. Pourquoi accorder à certaines compagnies situées dans certaines régions pareille exemption d'impôt sous le seul prétexte qu'elles répondent à des normes inventées par des fonctionnaires? Le ministre devrait étudier sérieusement cette question; autrement, ses mesures, au lieu de favoriser la croissance économique, vont tout simplement

aggraver la situation et engendrer des difficultés réelles pour les industries déjà établies, qui doivent faire des efforts inouïs pour soutenir la concurrence. Il n'y a pas de justification possible, à moins que l'on ne prenne les précautions que je viens de mentionner et celles dont l'honorable député de Wellington-Sud (M. Hales) a parlé l'autre jour. J'espère qu'avant de donner force de loi au présent bill et d'appliquer ces stimulants, on saura prévoir toutes ces garanties.

Le ministre a également proposé de modifier les taux de la taxe de retenue. Le ministre a déclaré que pour tout ce qui concerne notre économie il fallait accorder la priorité aux mesures qui équilibrent mieux nos opérations commerciales internationales en compte courant et il a dit que le gouvernement était déterminé à agir ainsi. Mais je me demande si nous prenons là les bons moyens d'y parvenir. Je me pose cette question, parce qu'il n'y a pas longtemps le ministre a reconnu que la réalisation de ces désirs n'était pas facile et que, pour atteindre le but, on ne pouvait pas faire appel à des mesures législatives. Quand il a présenté son budget, je crois, il a dit que cet objectif de reconquête de notre économie et le désir d'arrêter l'invasion des capitaux étrangers, doivent être réalisés sans nuire à cette rentrée de capitaux qui sont utiles au Canada. Le ministre en a reconnu l'utilité.

Nous savons, tout comme le ministre et le gouvernement, que le problème de la balance des paiements est très grave. Le ministre en a parlé à Washington. J'ai été surpris de lire certains comptes rendus de ses observations. Peut-être ne s'agissait-il que de remarques qu'il a faites au pied levé aux journalistes de Washington, mais il aurait déclaré, à un moment donné:

Il est facile d'en arriver à un accord général sur des vues d'ensemble, mais la chose devient plus difficile lorsqu'il s'agit de propositions précises.

Le ministre semble ici avouer qu'il ne sait comment s'attaquer à ce problème.

L'hon. M. Gordon: Oh non!

L'hon. M. Martineau: Le ministre peut toujours railler, mais il a bien dit que la chose devenait difficile lorsqu'il s'agissait de propositions bien précises. S'il a vraiment dit cela, je pense que c'est parce qu'il n'avait pas de propositions précises à présenter à ce moment-là. C'est là une chose pour le moins étonnante de la part d'un ministre qui mettait tant d'ardeur à obtenir et à formuler des propositions bien précises en vue de l'amélioration de notre économie. J'ai lu...

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Ne pense-t-il pas que la proposition relative à l'industrie de l'automobile est une proposition spécifique?